



Fédération Départementale des Chasseurs

de la Marne

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
Association agréée au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire
Association agréée pour réaliser des interventions en complément de l'enseignement public



Maison de la Chasse et de la Nature

Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne

COMMUNIQUE

L'INFLUENZA AVIAIRE FRAPPE FORTEMENT TOUTE L'EUROPE

Le 16 Novembre 2022 nous sommes au niveau de risque élevé
Sur l'ensemble du territoire national



La situation de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) s'aggrave en Europe.

Un peu plus de 1100 cas ont été enregistrés depuis le 01/08/2022. Chaque semaine de nouveaux sites infectés sont découverts, à l'image de ce qu'il se passe en France.

En pleine période de migration nord-sud des oiseaux sauvages, sans précautions supplémentaires l'épizootie ne peut que s'étendre.

C'est pourquoi le risque IAHP est, depuis le 11/11/2022, fixé au niveau "élevé" (niveau 3 sur 3 : négligeable, modéré, élevé) sur tout le territoire français métropolitain (cf. arrêté ministériel : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046542255>)

Il en résulte que partout en France métropolitaine :

- Toutes les volailles, y compris chez les particuliers, doivent être mises à l'abri dans un bâtiment ou sous un filet,
- Les rassemblements d'oiseaux (foire, marché, expositions ...) sont interdits, sauf exception :

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ESPÈCES D'OISEAUX RÉPUTÉS ÉLEVÉS DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE EN VOLIÈRE ET POUVANT À CE TITRE BÉNÉFICIER DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS

ORDRES	ESPÈCES RÉPUTÉES ÉLEVÉES DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE EN VOLIÈRE et pouvant à ce titre bénéficier de dérogation vis-à-vis de l'interdiction des rassemblements
Apodiformes	Colibris.
Columbiformes	Toutes espèces (y compris par dérogation les pigeons voyageurs et pigeons de sport).
Cuculiformes	Toutes espèces.
Galliformes	Cailles peintes de Chine et cailles du Japon.
Passériformes	Toutes espèces.
Piciformes	Toucans.
Psittaciformes	Toutes espèces.

Les activités cynégétiques font l'objet de restrictions, **toutefois seul le gibier à plumes est concerné :**

- Les lâchers de canards sont interdits,
- Les lâchers de faisans ou de perdrix sont soumis à autorisation délivrée par les services vétérinaires, sous conditions (dont le contrôle par un vétérinaire, de l'état de santé des oiseaux et du niveau de biosécurité de l'élevage),
- Seuls les détenteurs d'appelants ne possédant pas d'autres oiseaux, peuvent transporter des appelants, dans la limite de 30 et sans les mélanger avec des appelants d'un autre détenteur,
- L'utilisation d'appelants entretenus en permanence sur le lieu de chasse, est autorisée sous réserve que ces appelants "résidents" n'entrent pas en contact avec des appelants "nomades" (c'est à dire amenés par le chasseur),
- Sur un lieu de chasse, les appelants nomades présents en plus d'appelants résidents, ne peuvent provenir que d'un unique détenteur (donc pas plus de 30 appelants nomades en plus des appelants résidents),
- Les compétitions de pigeons voyageurs sont interdites.

Nous devons désormais considérer que le virus de l'IAHP est présent dans tous les lieux fréquentés par les oiseaux sauvages, en particulier migrateurs.

Pour contribuer à la limitation de l'extension de l'épizootie en cours il est de la responsabilité de chacun :

- D'utiliser un équipement spécifique (dont les vêtements et les chaussures) à chaque activité qu'il pratique de façon à séparer strictement les activités dans la nature et celles consacrées à l'élevage, professionnel ou d'agrément, d'oiseaux,
- D'alerter en cas d'apparition de signes suspects sur des oiseaux,
- De restreindre l'accès dans les lieux de détention d'oiseaux, aux seules personnes indispensables à l'entretien des animaux.

La consommation humaine des animaux prélevés à la chasse est sans risque après une cuisson classique.

Je compte sur votre strict respect des règles de biosécurité, c'est une cause nationale.

Bien à vous,

Le président,



Jacky DESBROSSE

